

Destinataire in-fine

Le 29/02/2016

A Saint-James

Objet :

Étude E.P.T.B. Baie du Mont-Saint-Michel

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la réforme territoriale, les EPCI et leurs groupements vont engager une réflexion sur l'organisation de la gouvernance dans les divers domaines de compétence, et notamment dans la gestion des milieux aquatiques.

En effet, la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles indique que quatre compétences du code de l'environnement deviendront compétences obligatoires des EPCI au 1^{er} janvier 2018 au plus tard.

Il s'agit de :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau;
- La défense contre les inondations et contre la mer;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Pour faciliter la prise en charge de ces nouvelles compétences, les quatre SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la baie, réunis en Inter-SAGE, ont entamé une réflexion sur la mise en place d'une gouvernance de l'eau cohérente à l'échelle de leur territoire. Une étude en cours doit permettre de projeter quatre scénarios plus ou moins intégrateurs et de déterminer les conséquences juridiques et financières de chacun d'eux. Cette étude est soutenue et accompagnée par les deux Régions et les deux Agences de l'eau.

Cette démarche, à laquelle tous les Présidents d'EPCI sont associés, devrait aboutir d'ici l'été à une proposition d'organisation qui sera soumise à l'avis de chaque Conseil Communautaire après restitution en séminaire au mois de juin.

Il nous a paru utile de vous rappeler que cette étude était engagée afin que vous puissiez en tenir compte dans vos travaux actuels ou futurs. Les animateurs et les élus des SAGE et de l'Inter-SAGE se tiennent à votre disposition pour vous apporter des éléments dans le cadre de vos futures réflexions et, si vous le souhaitez, vous présenter la démarche qui est menée globalement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre sincère considération.

Le Président de l'Inter-SAGE et
Président du SBC Dol,

Le Président du SMB Sélune,

Christophe FAMBON

Jacky BOUVET

Le Président du SM SAGE Couesnon,

Le Président du SBC Côtiers Granvillais

Joseph BOIVENT

Gérard DIEUDONNÉ

Le Président de l'ODYSSÉE,

François SERRANT

Liste des destinataires :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Granville, Terre et Mer
Monsieur le Président de Villedieu Intercom
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Val de Sée
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Mortainais
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Avranches Mont-Saint-Michel
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Hilaire du Harcouët
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Monsieur le Président de Louvigné Communauté
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Saint-James
Monsieur le Président d'Antrain Communauté
Monsieur le Président de Coglais Communauté
Monsieur le Président de Fougères Communauté
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aubin du Cormier
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Bretagne Romantique
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Baie du Mont-Saint-Michel Porte de Bretagne
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne
Monsieur le Président de Saint-Malo Agglomération

Copie à :

Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Malo
Monsieur le Sous-Préfet de Fougères
Madame le Sous-Préfet d'Avranches